

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

DATE 28 avril 1978

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1976)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES RÉPONSES Statistique Canada
P. Donnelly

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSE DE L'ORGANISME EN 1976 RAPPORT	RÉPONSE AU 31 MARS 1977	RÉPONSE AU 31 MARS 1978
<p><u>FONDS RENOUELABLE</u></p> <p>Les étapes et les facturations finales, en ce qui concerne les projets de fonds renouvelable, ne sont pas soumises à un contrôle central au moyen du prénumérotage. Une lettre utilisée pour facturer le client ne constitue pas une formule appropriée de facturation.</p> <p>Une facture prénumérotée devrait être utilisée comme mode de facturation.</p> <p>Il n'existe pas de compte de contrôle, en ce qui concerne les facturations de fonds renouvelable, pour s'assurer que tous les paiements et les factures sont justifiés.</p>	<p>Nous étudierons la possibilité d'utiliser une facture comme formule de facturation.</p>	<p>Nous avons étudié la possibilité d'utiliser une facture comme formule de facturation. Cependant, le fait que les procédures de facturation ne sont pas centralisées complique la question car le groupe de travail du bureau qui poursuit l'étude examine présentement les systèmes comptables.</p>	<p>La facturation du Fonds renouvelable a été examinée par les vérificateurs internes de Statistique Canada au milieu de 1977 et est en règle.</p>